



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1958

Attribution d'une subvention d'investissement de 283 000 euros à l'association "Santy Plaine Actions", sise 172 avenue Général Frère à Lyon 8e dans le cadre de la démarche "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Opération 08TZCLD1

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme AUGHEY Camille

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1958 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 283 000 EUROS A L'ASSOCIATION "SANTY PLAINE ACTIONS", SISE 172 AVENUE GENERAL FRERE A LYON 8E DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE "TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE" DANS LE QUARTIER LANGLET-SANTY A LYON 8E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE - OPERATION 08TZCLD1 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Accompagnement de projets de lieux liés à l'emploi et l'insertion ».

Par délibération n° 2021/1032 en date du 30 septembre 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 08TZCLD1 « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Quartier La Plaine Santy ».

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

Pleinement investie dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, l'association « Santy Plaine Actions », créée le 8 décembre 2021 par des habitants et des acteurs locaux du quartier Langlet-Santy, a pour objectif principal la recherche de l'utilité sociale, et notamment :

- apporter un soutien aux personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique et sociale, et en particulier aux chômeurs de longue durée ;
- concourir à un développement territorial durable dans ses dimensions économique, sociale, environnement et participative.

Son objet statutaire est de gérer une Entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Pour répondre aux enjeux de développement local du quartier Langlet-Santy au sein du 8^{ème} arrondissement, inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, la Ville de Lyon a affecté une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarité jeunesse 2021-2026 » à l'acquisition de locaux pour l'organisation des activités de l'EBE. Puis, lors du conseil municipal du 31 mars 2022, elle a décidé de mettre gratuitement à disposition par convention ce bien immobilier situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon 8^{ème} d'une superficie de 709 m² environ, sur deux niveaux et sur une parcelle cadastrée AZ 115 et AZ 116 au bénéfice de l'association « Santy Plaine Actions ».

Avec ces locaux, l'association propose notamment de réaliser :

- tous services visant à favoriser le lien social à travers l'aide à la personne par des services d'assistance aux habitants, notamment habitants des quartiers, familles, personnes âgées, à mobilité réduite et/ou en situation de handicap (ex : livraison de courses à domicile, activités présentielle, petit bricolage et entretien, jardinage, garde d'enfants...);
- tous services visant à favoriser une démarche de développement durable et le développement de l'économie circulaire, notamment à travers des services de collecte, nettoyage, recyclage et réemploi de déchets, d'éco-mobilité, d'agriculture urbaine ;
- des services aux entreprises, aux associations et aux collectivités visant une meilleure qualité de vie au travail (conciergerie, petite restauration, livraison, transport...), le développement de nouveaux services innovants ou d'une offre auprès de publics spécifiques ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement.

Dans la continuité de ces opérations, il convient aujourd'hui d'accompagner l'association dans la réalisation de travaux au sein des locaux qui permettront de les mettre en adéquation avec les nécessités des activités à effectuer. Aussi, nous vous proposons d'accepter l'octroi d'une subvention d'investissement à l'association « Santy Plaine Actions ».

Un projet de convention, joint en annexe au présent rapport et à signer avec l'association Santy Plaine Actions, détermine les conditions de paiement de cette subvention d'investissement de 283 000 euros.

Vu les délibérations n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, n°2021/1032 en date du 30 septembre 2021 et n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement d'un montant de 283 000 euros est allouée à l'association Santy Plaine Actions pour des travaux d'aménagement du local sis 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon 8^{ème}.
- 2- La convention d'investissement susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention financière.

- 4- La dépense en résultant conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, soit 283 000 euros en investissement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours - chapitre 204, fonction 65, opération n° 08TZCLD1, AP n° 2021-1, programme n° 00001.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET